

appartient aux syndicats des digues et conquêtes, pour agrandir le petit jardin.

VOIRIE : Le conseiller J. Simonelli, adjoint à la voirie, informe qu'un deuxième tronçon de goudronnage sera effectué aux Génestiers (350m d'enrobée) dans les jours à venir. Le conseiller J. Romanini tient à dire que du côté du pont des Génestiers, où résident deux familles, la route est en mauvaise état. M. J. Simonelli prend acte et fera reboucher les trous.

COMMERCE : M. le Maire suggère l'installation d'un commerce : le caveau des 2 ânes sur une surface de 30m² avec la gratuité de l'emplacement. Les conseillers sont à l'unisson pour son installation : Mme. F.Farnaud, et M. F.Pia ne sont cependant pas du même avis pour la gratuité, arguments à l'appui. Le conseiller J. Romanini propose une solution idoine : le futur commerçant devra nettoyer les toilettes; solution non retenue. M. le Maire procède au vote : « OUI » pour l'installation du commerce et « NON » pour la gratuité. L'emplacement sera donc d'un montant de 350 €, somme que paye actuellement M. J. Sylvestre. Et comme le fait remarquer M. P. Giaccherini, il faut traiter les choses avec équité. Personne paye ou tous les exposants à la même enseigne. M. le Maire rebondit alors au sujet des toilettes du petit jardin : elles sont fermées actuellement car il ne trouve pas de plombier. Mme F. Bohain lui propose de contacter un plombier. M. le Maire la charge finalement de s'occuper de ce problème. Dont acte.

CREMATORIUM : M. le Maire propose la création d'une commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis sur le crématorium. Le conseiller J. Romanini lui fait remarquer qu'à un an et demi des élections, une telle décision doit être prise en consultant la population. M. le Maire refuse, il ne veut donc pas consulter les Lettréciens et se justifie du fait qu'ils auront leur mot à dire lors de l'enquête publique. La commission s'établit donc avec :

Président : M. le Maire

1^{er} adjoint : Mme F. Farnaud